

	<p>486 RUE DES CABRIS 04100 MANOSQUE</p> <p>Mail : cours.coran04@gmail.com</p> <p>Tél : 07-83-69-81-20 ou mobile : 06-46-55-06-33</p> <p>Lieu des Cours : 486 Rue des Cabris Les Aliziers, 04100 Manosque</p>
---	---

**BULLETIN D'INSCRIPTION COURS DE LECTURE ET MEMORISATION
Du CORAN enfant 10 à 16 ans**

Je soussigné(e) : Madame / Monsieur (Parents ou du Tuteur) de:

Nom et Prénom* : _____

Adresse* : _____

Téléphone Mobile* : _____

E-mail* : _____@_____

1. Inscrire mon enfant :

Nom et Prénom* : _____

Pour suivre les cours organisés par Mosquée NASR

2. Avoir pris connaissance des conditions générales (page 2)

3. M'engage à régler le tarif à 30€/mensuel.

Horaires :

- **Mercredi : 17H à 19H**

J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter la charte et les conditions générales.

Fait à le

Date et Signature de l'élève
(si mineur, signature des parents ou du Tuteur)

	<p>486 RUE DES CABRIS 04100 MANOSQUE</p> <p>Mail : cours.coran04@gmail.com</p> <p>Tél : 07-83-69-81-20 ou mobile : 06-46-55-06-33</p> <p>Lieu des Cours : 486 Rue des Cabris Les Aliziers, 04100 Manosque</p>
---	---

CHARTE « LES CONDITIONS GÉNÉRALES »

1) INSCRIPTIONS :

L'élève ou son parent doit signer la présente charte ainsi que le bulletin d'inscription.

L'élève pourra suivre les cours, lorsque son dossier d'inscription est complet et les règlements à jour.

2) MODALITÉS DE PAIEMENT :

- Je m'engage à régler le montant de la cotisation par chèque à l'ordre de Mosquée Nasr ou virement ou en espèce à remettre au trésorier.
- La cotisation couvre la fourniture des supports de cours par l'association (hors les stylos, cahiers et autres outils de travail).
- Aucun remboursement n'est possible, sauf en cas de problème de santé, de déménagement hors agglomération (sous présentation de justificatif).

3) DISCIPLINE GÉNÉRALE :

- Chaque élève prend conscience de l'importance du cours.
- Chaque élève doit avoir son propre matériel de travail.
- L'élève s'engage à avoir vis-à-vis de ses semblables un comportement respectueux. - L'élève doit éviter le dérangement et contribuer au bon déroulement des cours.
- **Toute dégradation volontaire (inscription sur les murs ou les mobiliers)**, entraînera réparation et sanction.
- Toute agression physique ou verbale est strictement interdite et entraînera des sanctions.
- Les téléphones portables doivent être éteints dès l'entrée en salle de cours.
- Aucun objet ou déchet ne doit être jeté ou laissé sur les tables, mais plutôt déposé dans les poubelles prévues à cet effet.

4) RESPONSABILITÉ :

Chaque élève, parent ou responsable légal d'élève mineur est responsable, à savoir :

- Si le cours ne peut être assuré, les responsables de l'association ou le professeur informent les parents ou élève par téléphone ou courriel de l'annulation de la séance et l'élève s'organise en conséquence.

5) SANCTION DISCIPLINAIRE :

En cas de faute disciplinaire grave, d'un mauvais comportement à répétition ou d'infraction aux règles de la présente charte, l'élève sera expulsé sans avoir droit au remboursement.